

L'escroquerie au faux coursier : mode opératoire et conseils pour s'en protéger

Comment ça fonctionne ?

1. **Appel d'un faux conseiller:** Un individu se faisant passer pour un conseiller de votre banque, de la sécurité sociale ou d'un autre organisme officiel vous contacte par téléphone.
2. **Création d'un sentiment d'urgence:** Le faux conseiller vous informe d'un problème grave lié à votre compte, comme une tentative de fraude ou un piratage. Il vous met la pression en insistant sur l'urgence de la situation.
3. **Proposition d'une fausse solution:** Le faux conseiller propose de vous aider à résoudre le problème en envoyant un coursier à votre domicile pour récupérer votre carte bancaire.
4. **Récupération de la carte et du code confidentiel:** Le faux coursier se présente à votre domicile et vous demande de lui remettre votre carte bancaire ainsi que son code confidentiel.
5. **Vol de vos fonds:** Les escrocs utilisent ensuite votre carte bancaire pour effectuer des retraits d'argent ou des achats en ligne.

Conseils pour se protéger:

- **Ne jamais donner vos informations bancaires par téléphone:** Votre banque ne vous demandera jamais de communiquer votre code confidentiel ou vos numéros de carte bancaire par téléphone.
- **Ne jamais confier votre carte bancaire à un inconnu:** Même si un individu se présente en tant que coursier officiel, ne lui remettez jamais votre carte bancaire.
- **Vérifiez l'identité de l'appelant:** Avant de raccrocher, demandez le nom et le service de l'appelant. N'hésitez pas à contacter directement votre banque pour vérifier l'information à l'aide de numéros de téléphone connus (*Ne pas rappeler à un numéro donné par l'appelant*).
- **Restez vigilant face aux situations d'urgence:** Les escrocs misent sur la pression et le sentiment d'urgence pour vous manipuler. Prenez le temps de réfléchir et de vérifier l'information avant de prendre une décision.
- **Portez plainte en cas de vol:** Si vous êtes victime d'une escroquerie au faux coursier, contactez immédiatement votre banque et portez plainte.